

Jeunesse et Éducation populaire : demande de subventions pour 2024



© 2024 Les Echos Publishing

Le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse, des sports et des jeux olympiques et paralympiques vient de lancer un [appel à projets](#) dans le cadre des partenariats qui seront établis en 2024 avec les associations nationales agréées Jeunesse et Éducation populaire.

En pratique : les associations doivent déposer leur dossier de demande de subvention via [Le Compte Asso](#) au plus tard le 29 février 2024.

Cette année, les financements sont destinés à soutenir en priorité les actions mises en œuvre par ces associations afin de favoriser :

- l'engagement (accès aux responsabilités des jeunes, promotion de la citoyenneté, liens intergénérationnels...)
- l'émancipation et la réduction des inégalités (mobilité nationale, européenne et internationale des jeunes, accès aux vacances, à la culture et aux loisirs...).

En outre, les projets devront inclure, dans leurs objectifs, des priorités transversales qui pourront aussi faire l'objet d'actions dédiées : transition écologique, égalité entre les femmes et les hommes, lutte contre les discriminations, etc.

À noter : cet appel à projets ne concerne pas les associations

qui ont déjà signé une convention pluriannuelle d'objectifs avec la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA).

© 2024 Les Echos Publishing